

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 29 août 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

Confirmé le 19 septembre 2005

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 29 août 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Étudiante - Bacc. en sciences sociales	X	
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
JOUFFROY, Sébastien Étudiant - DESS en gestion de projet	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
PARENT, Michel Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>INVITÉ</u> :		
BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement	X	

OBSERVATEURS RÉGULIERS :

MONDOU, Hélène X
Agente de recherche
Décanat des études

ROCHFORT, Odette X
Technicienne - EMI

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline X
Secrétaire général

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h.

Monsieur Labine souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres étudiants, madame Élodie Bleyaert et monsieur Sébastien Jouffroy.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des 267^e et 268^e réunions du Comité exécutif
- 4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours
 - 4.1 Rencontre avec le ministre de l'Éducation du 1^{er} août 2005
 - 4.2 Avis des universités de taille modeste sises en région relatif aux orientations du MÉLS du 27 mai 2005
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Direction du Bureau de développement

Ajournement à 17 h 15 pour une séance de photographie des membres du Conseil d'administration

- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Établissement d'un seuil de viabilité des cours groupe pour les activités offertes au Centre de Maniwaki
- 7.- Nominations
 - 7.1 Nomination des membres du Comité de vérification pour l'année 2005-2006
 - 7.2 Instruction au Comité de retraite du régime de retraite de l'UQ de procéder à une évaluation actuarielle
 - 7.3 Recommandation concernant le poste de doyen de la gestion académique
 - 7.4 Adoption du plan des effectifs en date du 29 août 2005
 - 7.5 Octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies et du

centre informatique de l'Université du Québec en
Outaouais

8.- Période d'information et questions

8.1 Centre de Mont-Laurier

8.2 Suivi de la mesure no. 10 du rapport au CA sur la mise en œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre

8.3 Statistiques - Clientèle étudiante

8.4 Décanat de la recherche

8.5 Démission de deux professeurs

8.6 Projet de concept - Campus unifié

9.- Relations de travail

10.- Prochaine assemblée

11.- Levée de l'assemblée.

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que monsieur Francis Mensah, engagé à titre de professeur suppléant au Département des sciences comptables par le Conseil d'administration du 13 juin 2005, a refusé l'offre d'emploi de l'Université du Québec en Outaouais.

3.- Entérinement des décisions des 267^e et 268^e réunions du Comité exécutif

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante-septième réunion du Comité exécutif le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante-huitième réunion du Comité exécutif le tout

conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Rencontre avec le ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration des discussions qui ont eu cours lors de la rencontre avec le ministre M. Jean-Marc Fournier le 1^{er} août dernier. Monsieur Labine et les deux vice-recteurs l'accompagnaient à cette occasion. La rencontre fut cordiale et les revendications de l'Université du Québec en Outaouais furent bien accueillies.

Le recteur a rappelé d'ailleurs les échanges tenus dans une correspondance qu'il adressait au ministre le 12 août 2005, laquelle est déposée aux membres du Conseil d'administration.

Le recteur dit avoir réaffirmé que sans le rétablissement rapide d'un financement équitable pour l'UQO, lui offrant dès cette année budgétaire 2005-2006 les mêmes moyens qui prévalent dans les établissements des autres régions du Québec, le retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2007-2008 s'en trouverait compromis et avec lui, la capacité de l'UQO à répondre aux besoins de son milieu.

De plus, le ministre a été informé que son ministère recevrait d'ici quelques semaines une demande de financement, comprenant une contrepartie pour l'infrastructure, en ce qui a trait au démarrage de deux programmes de doctorat, soit le Doctorat en sciences sociales appliquées et le Doctorat en sciences et technologies de l'information.

4.2 Avis des universités de taille modeste sises en région relatif aux orientations du MÉLS du 27 mai 2005

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources dépose une correspondance adressée à monsieur Michel Boivin, sous-ministre au MÉLS, signée des vice-recteurs à l'administration de l'UQAC, de l'UQTR et de l'UQO.

En plus d'une demande de rencontre avec ce dernier, ces trois universités souhaitent expliquer et commenter certaines opinions soumises dans leur avis conjoint face aux orientations du MÉLS en ce qui a trait à la « Révision budgétaire 04-05 et au scénario d'orientations 05-06 », mais surtout de poursuivre les discussions déjà entreprises sur l'application de la nouvelle grille de financement des activités d'enseignement applicable également aux universités en région.

5.- Affaires académiques

5.1 Direction du Bureau de développement

Le recteur rappelle les mesures de redressement numéros 2 et 3 adoptées le 21 mars 2005, soit la prise en charge par la Fondation, sur un horizon de trois ans, de l'entièreté de ses dépenses ainsi que la gestion par la Fondation des services auxiliaires de l'Université moyennant rétribution.

Ce dernier ajoute que des discussions ont eu lieu avec le Comité exécutif de la Fondation au cours de l'été et que

suite au départ à la retraite de monsieur Pierre Roberge, il a été décidé que la direction du Bureau de développement demeurerait à l'UQO sous la responsabilité du recteur. Le poste de directeur(trice) du Bureau de développement a été affiché avec le 9 septembre comme date de fermeture de concours. Le Conseil d'administration du 19 septembre prochain devrait être saisi d'une embauche.

6.- Affaires administratives et financières

Arrivée de madame Marlène Thonnard.

6.1 Établissement d'un seuil de viabilité des cours groupe pour les activités offertes au Centre de Maniwaki

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le contexte budgétaire dans lequel se trouve l'Université a amené le Conseil d'administration à adopter une série de mesures, dont une spécifiant que les activités offertes hors campus doivent dorénavant s'autofinancer (résolution 286-CA-4162). Cette mesure requiert que l'on respecte, pour ces activités, l'objectif institutionnel de 35 étudiants par cours groupe au premier cycle et de 15 étudiants par cours groupe au 2^e cycle. Cette mesure, bien que nécessaire sur le plan budgétaire, est difficile à concilier avec l'objectif de rendre accessibles les services de l'Université dans la grande région de l'Outaouais et les territoires adjacents, où il est parfois presque impossible d'assurer des groupes d'une telle taille, surtout au premier cycle.

Dans le cas spécifique du centre de Maniwaki, il serait toutefois possible d'assurer l'autofinancement d'activités présentant un nombre d'étudiants moindre que les cibles institutionnelles, ceci pour deux raisons :

- 1) L'entente intervenue en mai 2005 entre le Syndicat des professeurs de l'UQO et l'Université (résolution 288-CA-4179) fait en sorte que la formule de détermination du nombre de postes de professeurs exclut les crédits générés par les activités hors Gatineau et Saint-Jérôme.
- 2) Les dépenses administratives attribuables aux activités du centre de Maniwaki sont faibles parce que l'agente d'administration n'y est présente qu'une journée par semaine et qu'il n'y a aucun frais de location de bureau ou de salle de cours, les locaux étant gracieusement fournis par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Ainsi, en considérant l'ensemble des dépenses attribuables à la présence de l'UQO à Maniwaki et des dépenses liées à la prestation d'une activité pour un trimestre, et en considérant l'ensemble des revenus moyens générés par un étudiant inscrit à trois crédits, le seuil d'autofinancement d'un cours groupe à Maniwaki est de 23,2 étudiants au premier cycle et 13,3 étudiants au deuxième cycle. En supposant que plus d'un groupe puisse être créé, le nombre viable d'étudiants par cours groupe serait légèrement moindre.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que la population est réceptive à l'idée qu'on ne peut fonctionner en déficit et le milieu se mobilise pour

trouver du financement, lorsque nécessaire, pour développer l'enseignement universitaire en région.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CA-4251 concernant l'établissement d'un seuil de viabilité des cours groupe pour les activités offertes au Centre de Maniwaki, laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations

7.1 Nomination des membres du Comité de vérification pour l'année 2005-2006

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que le Conseil d'administration doit procéder annuellement à la nomination des membres du Comité de vérification, tel qu'il est prévu à l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne.

Les personnes suivantes ont accepté de faire partie du Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2005-2006, soit madame Pierrette Dupont-Rousse, monsieur Serge Labine et monsieur Michel Parent à titre de président du Comité de vérification.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CA-4252 concernant la nomination des membres du Comité de vérification pour l'année 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

7.2 Instruction au Comité de retraite du régime de retraite de l'UQ de procéder à une évaluation actuarielle

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que lors de l'assemblée annuelle du Régime de retraite de l'Université du Québec et suite à une présentation à la Commission de l'administration et des ressources humaines, il a été annoncé qu'un projet de loi touchant certains régimes de retraite serait adopté par l'Assemblée nationale et qu'une évaluation actuarielle serait déposée en date du 28 février 2005. Les avantages reliés au dépôt d'une évaluation actuarielle sont les suivants :

- profiter de l'opportunité du projet de loi 102 qui nous permet d'amortir les déficits de solvabilité sur une période de 10 ans plutôt que 5 ans;
- différer l'impact de la nouvelle norme de l'ICA qui est entrée en vigueur en avril 2005 qui aurait pour effet d'augmenter le déficit de 91 M \$;
- profiter des bons rendements de janvier et février 2005;
- diminuer le risque futur d'une cotisation encore plus élevée (cotisation de 17,9 % de la masse salariale à compter du 1^{er} juillet 2005 plutôt que 22 % à compter du 31 décembre 2006);
- retarder le prochain dépôt obligatoire, cela permettra à la réserve pour l'indexation de

construire 45 à 50 M \$ de marge pour absorber l'impact éventuel de la norme ICA.

Le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale et, à cet effet, le Comité de retraite demandera de procéder à une évaluation actuarielle à la firme d'actuaire Morneau Sobeco du Régime de retraite de l'Université du Québec en date du 28 février 2005.

Chaque employeur partie au régime doit faire adopter par son Conseil d'administration respectif une résolution donnant instruction au Comité de retraite de procéder à une telle évaluation actuarielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 290-CA-4253 concernant l'instruction au Comité de retraite du régime de retraite de l'Université du Québec de procéder à une évaluation actuarielle, laquelle est jointe en appendice.

7.3 Recommandation concernant le poste de doyen de la gestion académique

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que l'actuel doyen de la gestion académique, monsieur André-Jean Pelletier, prendra sa retraite à compter du 1^{er} septembre 2005. Ledit poste devant être comblé, monsieur André-Jean Pelletier accepterait d'occuper ce poste à titre de contractuel.

Conformément à l'article 4.6 du règlement du régime de retraite de l'Université du Québec, un membre retraité qui effectue un retour au travail ne peut participer au régime. Par conséquent, l'Université du Québec en Outaouais serait dispensée de sa contribution comme employeur audit régime. De plus, les employés contractuels ne peuvent adhérer au régime d'assurances collectives de l'Université conformément à la police d'assurance en vigueur. L'UQO serait aussi dispensée de verser sa contribution. L'économie totale réalisée par l'embauche de cet employé contractuel, déjà bénéficiaire du régime de retraite de l'Université du Québec, se chiffrerait à 13 000\$ annuellement.

La direction de l'Université recommande de combler le poste de doyen de la gestion académique par l'embauche de monsieur André-Jean Pelletier pour un contrat d'une durée de deux ans, soit du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2007.

Le Conseil d'administration se questionne concernant la planification de la relève à l'Université du Québec en Outaouais. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne qu'un plan sera élaboré à cet effet et que le Conseil d'administration en sera saisi.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 290-CA-4254 concernant un contrat de services afin de combler le poste de doyen de la gestion académique, laquelle est jointe en appendice.

7.4 Adoption du plan des effectifs en date du 29 août 2005

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que le Conseil d'administration, à sa réunion du 16 mai 2005, adoptait le plan des effectifs pour l'année 2005-2006.

Suite à la réorganisation de certains services, les changements suivants ont été apportés :

- Abolition d'un poste de professionnel (agent de recherche) au Décanat des études;
- Abolition d'un demi-poste de professionnel (conseiller d'orientation professionnelle) au Bureau du registraire et des services aux étudiants.

Cette dernière recommande de modifier le plan des effectifs en conséquence.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent que le plan des effectifs leur soit présenté avec les comparatifs de l'année précédente.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CA-4255 concernant l'adoption du plan des effectifs en date du 29 août 2005, laquelle est jointe en appendice.

7.5 Octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies et du centre informatique de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que l'Entente de gestion entre l'Université du Québec en Outaouais et la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO), concernant la gestion des librairies et du centre informatique, est échue depuis le 31 mai 2004. L'Université du Québec en Outaouais est satisfaite des services de gestion de la COOPSCO et souhaite renouveler l'entente. Pour tenir compte de la situation économique de l'Université du Québec en Outaouais, la nouvelle entente prévoit un réajustement important des montants de loyer et de redevances.

La durée de l'entente est de 5 ans et débute rétroactivement au 1^{er} juin 2004. Les montants de loyer et de redevances à être versés à l'Université du Québec en Outaouais sont de 291 600 \$ approximativement (taxes incluses) pour la durée de l'entente. L'Université du Québec en Outaouais est responsable des frais d'exploitation habituels des espaces loués (électricité, chauffage, etc.)

Les objectifs recherchés furent :

- d'assurer la qualité du service des librairies et du centre informatique offert à la communauté universitaire;
- d'obtenir une entente définissant clairement les obligations et les responsabilités des parties;
- de soutenir le développement des services auxiliaires de l'Université du Québec en Outaouais;

- d'augmenter les revenus provenant des services auxiliaires.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 290-CA-4256 concernant l'octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies et du centre informatique de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

8.1 Centre de Mont-Laurier

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration des réactions et des protestations assez vives de la communauté de la région de Mont-Laurier face à la décision de l'Université du Québec en Outaouais de ne pas démarrer une cohorte dès cet automne du Baccalauréat en enseignement au préscolaire et primaire au Centre de Mont-Laurier.

La direction de l'Université a conclu que le nombre des 21 inscriptions au 15 juin 2005 était insuffisant pour démarrer un programme de 4 ans et ce, sans compter les abandons au cours des années. Le déficit anticipé d'opération a été évalué à 100 000 \$ pour la première année, tout en s'accroissant avec les années.

Le milieu offrira de financer partiellement le déficit de la première année seulement et ce, contrairement au programme de sciences infirmières à Gatineau pour lequel l'UQO s'est vu assurer du financement nécessaire pour la durée du programme de trois ans.

Dans toute cette polémique, on a également « taxer » l'Université du Québec en Outaouais de refuser des étudiants dits « admissibles » sur les 46 demandes reçues. Après un second regard, le nombre fut de 21 étudiants admis et inscrits, ce qui est de très loin inférieur au seuil de rentabilité de 32 étudiants arrêté par le Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont d'opinion que l'accessibilité a ses limites et que les conditions d'admission doivent être les mêmes à Gatineau comme à Mont-Laurier pour toute formation universitaire.

Le recteur ajoute que le ministre de l'Éducation a été saisi du dossier et qu'il s'est dit en accord avec la décision de l'Université du Québec en Outaouais, considérant sa situation financière déficitaire et son plan de redressement.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue aurait été approchée par la communauté de Mont-Laurier pour dispenser ledit Baccalauréat en enseignement au préscolaire et primaire et en analyse présentement la faisabilité.

8.2 Suivi de la mesure numéro 10 du rapport au CA sur la mise en oeuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration qu'un seul dossier de congédiement de cadre reste à régler et que ce dernier est en médiation à la Commission des normes du travail.

8.3 Statistiques - Clientèle étudiante

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'au 26 août 2005 on enregistre 46 546 étudiants/crédits, soit une augmentation de 2 000 étudiants/crédits par rapport à la même date l'an dernier.

De plus, 30 étudiants sont inscrits en sciences infirmières (formation initiale) à Gatineau. Au Centre de Saint-Jérôme, 75 personnes sont inscrites à temps plein au DEC/BACC et 28 le sont à temps partiel.

8.4 Décanat de la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le deuxième concours pour le poste de doyen de la recherche s'est terminé sans succès. Le poste sera affiché de nouveau.

8.5 Démission de deux professeurs

Le professeur Louis-George Cournoyer, du Département de psychoéducation et de psychologie, ainsi que la professeure Manon Hébert, du Département des sciences de l'éducation, ont remis leur démission.

8.6 Projet de concept - Campus unifié

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que la firme GGBB fera une présentation au Conseil d'administration du 19 septembre prochain du « Projet de concept de Campus unifié » pour l'Université du Québec en Outaouais.

9.- Relations de travail

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

Monsieur Paul Préseault, directeur du Service des ressources humaines et financières, est présent pour informer les membres du Conseil d'administration du déroulement des négociations avec le personnel de soutien et ajoute qu'un conciliateur a été nommé au dossier. La première rencontre de conciliation est prévue pour le 20 octobre 2005.

10. Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 19 septembre 2005 à 16 h 30.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Élodie Bleyaert, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 45.

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu